


## Formation action du 20 février 2020

**BOYCOTT ISRAËL APARTHEID**

**17 participants 9 intéressés mais excusés**

### Le programme

- |   |       |           |
|---|-------|-----------|
| • Introduction au débat   | 13h30 | Mireille  |
| • L'appel à BDS Palestinien                                       | 13h35 | Vidéo     |
| • Interview d'Omar <u>Bargouti</u>                                | 13h40 | Vidéo     |
| • Analyse arrêt CEDH  | 14h00 | Catherine |
| • Le slogan est-il néanmoins licite                               | 14h20 | Guy       |
| • Débat   | 14h30 | Mireille  |
| • Présentation des tracts et pancartes                            | 14h45 | Bruno     |
| • Organisation manifestation                                      | 15h00 | Mireille  |
| Distribution de tracts devant le<br>« grand frais » ZI Colmar Sud | 15h15 | TOUS      |



Deux heures de formation et de débat  
Maison des Syndicats Comar  
Salle prêtée par l'Union Locale CGT



De Saint Jean d'Acres, à Naplouse,  
de Ramallah à Jérusalem,  
de Gaza aux camps de réfugiés,  
et aux danseurs d'Alfunon Band  
**que signifie BDS  
pour les palestiniens ?**

**Vidéo**

**BDS et l'hypocrisie du gouvernement  
français**

**Vidéo :**

**Ce que signifie BDS  
Pour les palestiniens**



Interview de  
**Omar Barghouti**  
secrétaire général  
du Bureau National de  
Coordination BDS Palestinien

Interview tiré de la vidéo d'une  
mission du syndicat  
Solidaires de 2018



## Exposé, analyse juridique et débat

**Dans un arrêt historique rendu à l'unanimité de ses juges le 11 juin 2020, la Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH) administre un cinglant désaveu aux autorités françaises.**

C'est une victoire humaine, judiciaire et politique.

Catherine

**Le slogan « Boycott Israël Apartheid » est il pour autant licite...**

Guy

Débat

Mireille

# Le tract à diffuser



## Israël, État d'apartheid

En organisant sur l'ensemble des territoires qu'il contrôle la séparation et la discrimination entre juifs et non juifs, comme le faisait il y a 40 ans l'Afrique du Sud entre les noirs et les blancs, la loi constitutionnelle de l'État nation du peuple juif fait officiellement de l'État israélien un État d'apartheid.

### L'apartheid est un crime contre l'Humanité

Nous **VOUS** appelons, **VOUS** consommateurs, attachés au respect des Droits de l'Homme, à ne plus acheter de produits israéliens tant que perdure ce régime d'occupation, de colonisation et d'apartheid. Ceci quelle que soit l'enseigne qui les présente : dattes medjoul d'Israël, agrumes/fruits et/ou légumes en provenance d'Israël, produits cosmétiques israéliens Ahava en provenance de la Mer Morte, vins d'Israël, gazéificateurs Sodastream... **Soyez vigilants ! il peut y en avoir d'autres...**

Nous appelons nos gouvernements en France et en Europe à mettre en œuvre des sanctions contre le régime d'apartheid mis en œuvre par l'État d'Israël.

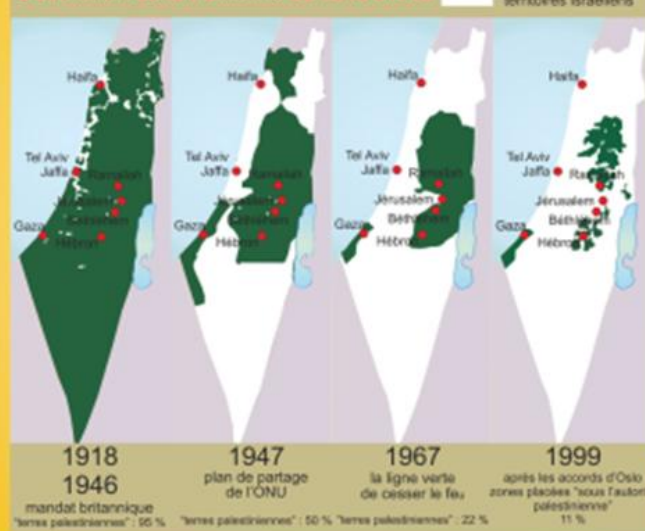
### BOYCOTT ISRAËL APARTHEID

La campagne BDS concerne un sujet d'intérêt général selon la Cour Européenne des Droits de l'Homme (arrêt du 11 juin 2020 § 78) et bénéficie à ce titre de la protection de la Convention Européenne des Droits de l'Homme en matière de liberté d'expression.

*La campagne BDS concerne un sujet d'intérêt général selon la Cour Européenne des Droits de l'Homme (arrêt du 11 juin 2020 § 78) et bénéficie à ce titre de la protection de la Convention Européenne des Droits de l'Homme en matière de liberté d'expression*

## ISRAËL-Palestine - 1948 - 2020 : 72 ans de spoliations, de racisme, d'apartheid : CA SUFFIT !

### L'évolution de la Palestine de 1946 à 1999



Du vert au blanc, les propriétés privées ou des collectivités, terres agricoles, maisons, forêts, ressources du sous-sol, ont été transférées au profit d'Israël par confiscation sans indemnité avec expulsion du propriétaire ou du locataire.

Les avoirs financiers du millions de personnes expulsées ont également été confisqués.

## Les pancartes « sandwichs »



# Israël, État d'apartheid

En organisant sur l'ensemble des territoires qu'il contrôle la séparation et la discrimination entre juifs et non juifs, comme le faisait il y a 40 ans l'Afrique du Sud qui séparait les noirs des blancs, la loi constitutionnelle de l'État nation du peuple juif fait officiellement de l'État israélien un État d'apartheid.

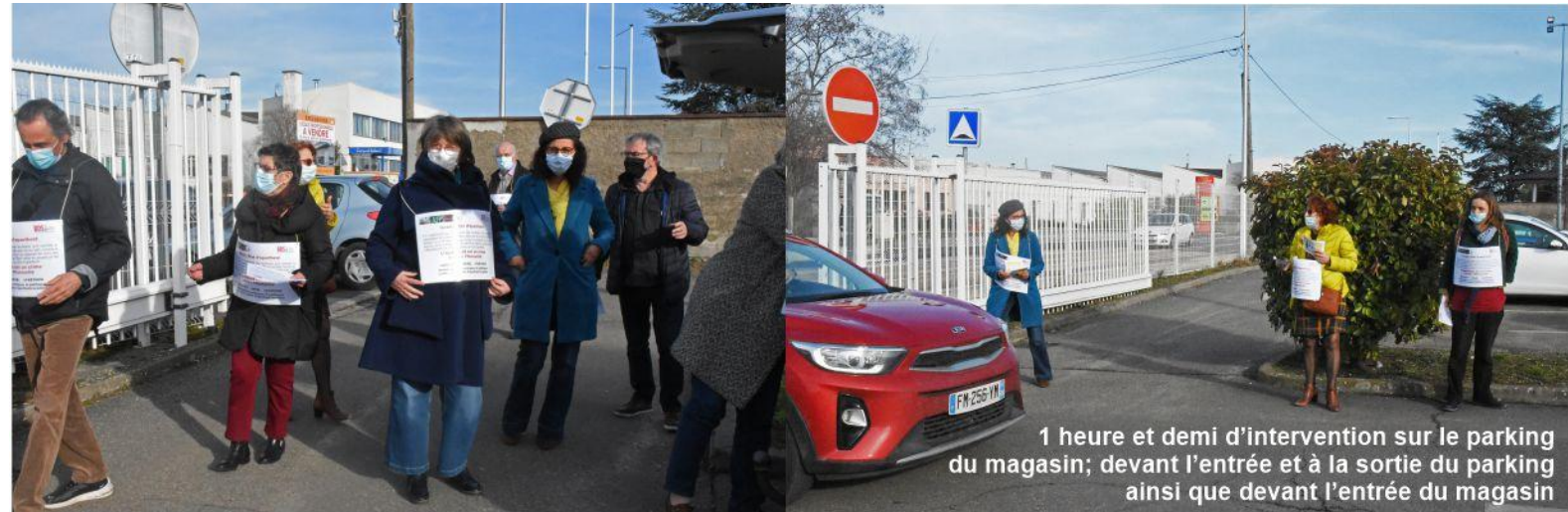
**L'apartheid est un crime  
contre l'Humanité**

**BOYCOTT ISRAËL APARTHEID**  
**Sanctions économiques et politiques  
contre le régime d'apartheid israélien**

## L'intervention sur le parking du magasin Grand Frais De la Zone industrielle Colmar Sud

qui vend des clémentines, des mandarines et des avocats israéliens, ainsi que des dattes medjols étiquetées frauduleusement « Israël/Palestine » la mention légale devant être, « **Produites en Palestine dans une colonie israélienne** »

15 Participants  
Plus de 200 tracts distribués  
Excellent accueil des consommateurs  
Aucun incident





**deux des 12 condamnés de Mulhouse  
venues avec le soutien d'Henri, un autre condamné.**



## La police appelée par le gérant vient constater la situation

Avec la classique intervention de la police...  
sur demande du gérant du magasin...  
Un peu « rambo » (on se demande quel délit étaient-ils venus constater !!)  
Mais pas d'incident...



### Analyse de l'intervention de la police :

Le magasin Grand Frais déclare chaque jour sa propriété ouverte au grand public.  
Aucun contrôle à l'entrée de la propriété (pas de guichet, pas de droit d'entrée....rien de tout cela)

Nous entrons sur le parking, conformément à la déclaration d'ouverture de sa propriété par le gérant.

Nous portons des pancartes et distribuons des tracts.

Le gérant pas content demande à la police de venir constater les faits.

La police est dans son rôle en répondant à l'appel du gérant.

Elle ne peut faire que les constats objectifs suivants :

La propriété étant déclarée ouverte de 9h à 18 heures, notre présence sur le parking est conforme à la déclaration d'ouverture de sa propriété par le gérant : il n'y donc pas de délit d'intrusion.

Il n'existe aucun article du code civil et/ou pénal interdisant le port de pancarte et la distribution de tracts d'information : ces pancartes et tracts ne constituent donc pas un délit

Il n'y a aucune voie de fait, aucun incident, aucune perturbation ... il n'y a donc aucun trouble à la tranquillité publique ni sur la voie publique si sur la propriété ouverte au public.

Dans ces conditions, la police est dans ce rôle de faire ces constats objectifs  
Elle a même le droit si elle le souhaite de rester sur place pour veiller à la non commission d'éventuels délits.

Par contre le contrôle d'identité intempestif et sans motif (pas de constat de délit) n'est pas légal.

Ajoutons que ceux qui ont donné leur carte d'identité dans ces conditions ne risquent rien.... Aucun délit n'ayant été commis.